

# **Conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne**

## **Séance du mardi 15 septembre 2020**

### **Membres présents :**

Collège professeurs : Georges DURRY, Nathalie BARRANDON, Guillaume GELLE, Anaïs DANET, Alexandre DENOYER, Béatrice MARIN, Dominique ROUX

Collège autres enseignants : Emmanuel RIGUET, Olivier DUPERON, Sandrine DHONDT-CORDELIER, Jean-Marc BASCOURRET, Suzane EL HAGE, David ANNEBICQUE, Christelle DECLERCQ

Collège étudiants : Matéo MEVIZOU, Augustine LEMOINE, Josua PIERRET, Lucie CONTAL

Collège BIATSS : Nathalie HUMBERT, Emmanuel BONNET, Frédéric VELARD, Philippe POPLIMONT, Ambre PERRIGUEY

Personnalités extérieures : Xavier ALBERTINI, Patricia DURIN, Edwige HELMER-LAURENT, Corinne DHILLY

### **Membres représentés :**

Hamid MORJANI et Arnaud HUGUEL ont donné pouvoir à Guillaume GELLE.

Virginie BRULE-PINTAUX a donné pouvoir à Philippe POLPLIMONT.

Jean-Luc PROST a donné pouvoir à Olivier DUPERON.

### **Membres excusés :**

Hamid MORJANI, Françoise LE NY, Arnaud HUGUEL

### **Membre de droit :**

Hélène ŒUF

### **Invités de droit :**

Mme la Rectrice, représentée par Hélène IGGERT

Jean PIERI, Directeur général des services

### **Invités présents :**

Laure CASTIN, Thierry LETELLIER, Aurore LONCHAY, Yannick REMION, Marie-Odette VICTOR, Christophe CLEMENT, Laurent LUCAS, Marie OLIVIER, Marie-Renée DE BACKER, Ahlem ARFAOUI, Emmanuelle LECLERC, Essaid AIT-BARKA, Tamar BALAN

Début de la séance à 14h05

### **1. Points d'information :**

Monsieur le président souhaite la bienvenue à madame Corinne DHILLY, personnalité extérieure représentante de la CFDT, madame Patricia DURIN, représentante du Grand Reims et madame Suzanne EL HAGE qui remplace madame Emmanuelle LECLERC dans le collège autres enseignants

Monsieur le président indique que la situation sanitaire dans l'établissement n'est à ce jour pas si critique puisqu'il y a eu 6 cas positifs (COVID-19) confirmés depuis le 10 septembre et 22 sont en attente de résultat.

### **Intervention de la délégation syndicale FO-SNESUP**

Monsieur Jean-Paul CHOPART indique qu'il s'agit d'une intervention relative au paiement d'heures complémentaires non payées.

*« Depuis maintenant 4 mois, plane la menace d'un non-paiement des heures réalisées pendant le confinement sous prétexte qu'elles ne seraient pas justifiées. Alors que tout le monde s'accorde à relever le sur-travail engendré par le confinement, les collègues perçoivent la retenue de paiement comme une suspicion sur la réalité de leur travail, alors qu'il avait toujours été affirmé que toutes les heures de la période confinée seraient payées, conformément au prévisionnel. Les collègues perçoivent la réalité du paiement comme une injustice et un manquement à la parole. Alors que la validation de toutes les heures par les doyens et directeurs atteste que l'ensemble des UFR ont assuré la continuité du service, la retenue de paiement détériore publiquement l'image de l'URCA qui, pourtant, peut être fière du travail accompli. Toutes ces raisons nous conduisent à affirmer qu'il faut solder cette question. Aucune raison administrative ne saurait être acceptable aux yeux des collègues. Il faut solder cette question afin de pouvoir passer à autre chose et, notamment, à la réussite de l'année universitaire qui débute dans des conditions difficiles. C'est la raison pour laquelle nous demandons que l'engagement soit ici pris du paiement intégral sur paye d'octobre des heures conformément au prévisionnel. »*

Suite à cette intervention, monsieur le président indique que la situation n'est pas arrêtée pour le paiement d'un certain nombre d'heures. Les délais de paiement actuels correspondent aux délais des années précédentes. Les heures complémentaires sont payées en fin d'année sur la paie de novembre. Les heures seront payées quelle que soit la qualité de la continuité pédagogique. La différence intervient sur ce qui a pu être fait et ce qui n'a pas pu être fait et sur la volonté ou non de justifier la façon dont certains enseignements ont pu être faits. L'établissement a dû faire face à un certain nombre d'éléments constitutifs neutralisés. Il a été regardé si ces enseignements ont été dévalidés du service prévisionnel. Le constat fait est que dans certaines UE, cela n'avait pas été le cas. L'UE était neutralisée pour les étudiants mais avec un paiement du programme réalisé. Monsieur le président a demandé des justifications aux composantes afin de valider le service fait. Il explique que cette demande a été mal perçue mais il précise que cela relève de sa responsabilité d'ordonnateur des dépenses publiques.

Monsieur le président a proposé au doyen de l'UFR SEN de régler le problème à son niveau en récupérant les éléments de justification du service fait et de les tenir à la disposition de l'université et de l'Etat en cas de contrôle. Le doyen est d'accord avec le fait qu'il ne peut y avoir de validation sans justificatif, comme il l'a écrit dans un courriel adressé à sa composante. Dès que les éléments de justification seront fournis, les heures seront payées. Monsieur Georges DURRY demande quelle était l'autre composante concernée par cette question.

Monsieur le président répond qu'il s'agissait de l'UFR STAPS.

Monsieur Georges DURRY demande si la composante a fait l'objet d'une suspension de l'intégralité de ses heures TP.

Monsieur le président répond que l'intégralité des heures n'a jamais été suspendue, même pour l'UFR SEN. Une régularisation a été effectuée et les justifications ont été données.

Monsieur Georges DURRY précise que dans les heures pour lesquelles une justification est demandée, il y a des heures statutaires incluses dans les services.

Monsieur le président indique qu'il s'agit d'une incompréhension dans la mécanique et qu'il s'agit d'adopter la position la plus juste possible dans la gestion des deniers publics.

Monsieur Yannick REMION précise que des heures pourraient potentiellement être transformées en heures complémentaires au vue de l'obtention des HRS qui ne sont pas encore totalement validées. Il n'est donc pas encore possible d'effectuer ce tri tant que les HRS n'ont pas été validées et les PRP faites. La question à ce jour est donc bien de valider les services d'enseignement. Certains seront considérés comme statutaires et d'autres des heures complémentaires.

Monsieur le président précise qu'un enseignant qui n'aurait pas réalisé les 192 heures de son service statutaire cette année ne serait en aucun cas pénalisé. Son année serait validée complètement.

Madame Nathalie BARRANDON indique que les heures complémentaires ne sont pas faites par les enseignants pour s'enrichir, mais pour assurer les formations dont ils sont responsables. Le problème est parti d'EC neutralisés. Certains EC ont été neutralisés car il n'était pas possible de faire un examen correct vu les circonstances. Les cours ont tout de même été faits en présentiel ou en distanciel.

Monsieur le président indique que c'est pour cela que ces heures n'ont pas été mises en paiement. Si elles ont vocation à l'être, elles le seront. Dans ces heures neutralisées, il y a des enseignements pour lesquels la mise en œuvre à distance est plus complexe, notamment pour des TP en sciences expérimentales. Les cours ont pu être réalisés sous forme de vidéo. Il s'agit de l'information nécessaire qui manque actuellement. L'établissement va surement subir un contrôle de la Cour des comptes dans les 3 ans à venir et il faut être capable de justifier les services faits.

Monsieur Emmanuel RIGUET indique qu'il n'a pas déclaré ses heures de TP pendant le confinement. Il demande si toutes les composantes ayant des TP les ont neutralisés ou si des composantes ont actuellement des heures de TP en paiement non neutralisées alors qu'il n'y a pas eu de continuité pédagogique.

Monsieur le président répond que si c'est le cas, il y a aura un processus rétroactif de recouvrement. Dans les écoles d'ingénieur et les IUT, les justifications concernant la continuité pédagogique ont été données. Sans les justifications nécessaires, la mise en paiement n'a pas été engagée. Il ajoute qu'il s'agit juste d'éléments demandés afin de pouvoir déclencher le processus administratif et aucunement de défiance.

Monsieur Georges DURRY indique que le sentiment de stigmatisation est lié au fait qu'il y a d'autres composantes qui mettent en œuvre des TP. Il faudrait s'assurer que les règles sont les mêmes pour tous. Si des TP ont été mis en œuvre pendant cette période confinement, il est normal que des justificatifs soient apportés. Ce qui a été également mal perçu est que ce problème des heures TP de l'UFR SEN était lié à un problème plus vaste d'heures complémentaires d'environ 1,5 million d'euros qui apparaîtrait de façon indue dans le bilan de la masse salariale de l'établissement. Cela a été mal compris puisque les heures TP représentent au global 2500 heures, ce qui est moindre comparé au 1,5

million d'euros. Il ne sait pas à quoi correspond exactement cette somme. L'impression qui ressort est que seule l'UFR SEN aurait effectué des heures complémentaires, ce qui n'est pas le cas.

Monsieur Yannick REMION indique qu'il n'a jamais été dit que cette somme correspondait à des heures complémentaires excédentaires. Au début de l'été, il y avait une incertitude dans les données d'OMEGA entre les services validés et les services autorisés d'1,5 million d'euros sur la charge d'enseignement. Cette somme pouvait très bien générer 1,5 million d'euros de dépenses supplémentaires alors qu'il y avait déjà un nombre d'heures complémentaires important. A ce jour, quelques composantes n'ont pas fini leur validation. Cette incertitude sur la charge d'enseignement s'est réduite à 1,1 million environ. Même avec le travail fait, on n'a pas encore fini de réduire cette incertitude. La logique était d'avoir un discours de précaution sur la masse salariale au vue de cette année particulière et sur l'incertitude de la charge d'enseignement. Il ajoute que cela ne stigmatisait pas une composante en particulier mais il s'agissait d'un chiffre global sur l'université lié à un écart entre les services validés et les services autorisés à une date d'observation donnée.

Monsieur Georges DURRY pense qu'il faut être prudent sur ce qui est dit et rendre publique ce genre d'information lorsqu'il y a des certitudes.

Monsieur Yannick REMION indique que la certitude venait des 1,5 million d'euros d'incertitude sur l'atterrissage. Actuellement, il y a encore 1,1 million d'euros d'incertitude. Il s'agit du travail de validation en amont dans les composantes de la charge d'enseignement réalisée.

## **2. Approbation de procès-verbaux :**

### **- Procès-verbal du 30 juin 2020**

En l'absence de remarque, le procès-verbal du CA du 30 juin 2020 est soumis au vote.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le procès-verbal de la séance du 30 juin 2020, à l'unanimité.*

### **- Procès-verbal du 21 juillet 2020**

Monsieur Georges DURRY indique qu'il avait été évoqué dans la réponse à la question diverse sur les heures de TP le terme de responsabilité pénale à la page 4. Il souhaite qu'une phrase soit ajoutée concernant ce point.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le procès-verbal de la séance du 21 juillet 2020, sous réserve d'une modification à y apporter, à l'unanimité.*

## **1. Questions financières :**

### **- Budget rectificatif n°1**

Monsieur Olivier DUPERON indique que ce budget a été présenté en commission des finances et a été adopté avec un avis favorable à l'unanimité.

Madame Hélène ŒUF indique que ce BR 1 a vocation à accroître les enveloppes d'investissement de l'université pour faire face à des besoins en matière patrimoniale, numérique et en matière de recherche. Il va également permettre d'ajuster des recettes et d'intégrer la prise en compte de l'évolution du module de prestations internes. Au BR du mois de décembre, l'ensemble des surcouts

liés à la crise COVID seront intégrés. Ils auront des impacts en fonctionnement, sur la masse salariale et en recettes. Ce BR 1 a été construit avant la période estivale, il était donc impossible d'intégrer de manière fiable ces surcoûts.

Les recettes complémentaires de ce BR représentent 3 275 k€. Elles concernent de nouvelles subventions pour 1,626 k€ comportant une subvention de l'ARS de 1 266 k€. La somme de 900 k€ sera dépensée l'année prochaine afin de permettre à l'établissement de faire face au financement du changement de statut de certains maîtres de stage universitaires en collaborateurs occasionnels du service public. Des produits complémentaires pour le CFA ont été perçus pour un montant de 935 k€. Il s'agit de recettes encaissées sur la campagne 2019-2020 au moment de la réforme de la taxe d'apprentissage. Les OPCO ont continué à verser à l'URCA l'ensemble des recettes liées à l'apprentissage, y compris lorsque celles-ci revenaient aux anciens partenaires du CFA. Par ailleurs, un ajustement a été fait sur la CVEC, le chiffre définitif ayant été notifié à l'établissement. La recette complémentaire est de 82 k€. Les recettes de mise à disposition de personnels évoluent pour 300 k€.

L'établissement a signé une convention, via le laboratoire de virologie, avec le CHU et le laboratoire Unilabs pour sous-traiter les prestations d'analyse des tests COVID pour une recette totale estimée à ce stade à 150 k€.

Des recettes sont en diminution par rapport au BI 2020. Il s'agit pour la plupart de diminutions techniques pour un total de 5 719 k€ :

- La taxe d'apprentissage pour laquelle la recette est de 742 k€ contre 1,5 million d'euros escomptés.
- Le module des prestations internes disparaît tel qu'il existait. Il était difficilement lisible puisque budgétairement, il faisait apparaître un mouvement interne de dépenses et de recettes au sein de l'université. Un nouveau module réglementaire a été mis en place au premier trimestre 2020 qui fait disparaître cette ligne en dépenses, comme en recettes.
- Le solde de la subvention ROMEO a été retiré du budget puisqu'il a été touché par l'établissement fin 2019.
- Compte tenu de la baisse d'activité sur les premiers mois, une diminution des recettes de la recherche et du SAIC a été estimée pour un montant de 530 k€ en prévisionnel.

Concernant les dépenses de fonctionnement, l'enveloppe représente environ 31 millions d'euros. Une diminution de 247 k€ est opérée par rapport au BI 2020 avec des mouvements positifs et des mouvements négatifs. Les demandes complémentaires des unités ont été intégrées pour 2 millions d'euros. Lorsque ce BR a été bâti, il était quasiment impossible d'évaluer de manière suffisamment fiable les surcoûts liés au COVID, que ce soit en fonctionnement ou en masse salariale. Un gel administratif de précaution a donc été fait sur le budget des composantes. Sur les 935 k€ de recettes pour le CFA, 722 k€ seront reversés aux anciens partenaires de l'établissement. On retrouve de manière négative l'effacement du module de prestation interne en dépenses. Il y a également l'actualisation des opérations de recherche et du SAIC pour un peu plus d'1 million d'euros en dépenses. Enfin, les composantes ont demandé un transfert de l'enveloppe de fonctionnement vers l'investissement pour 159 k€.

L'enveloppe des investissements nouveaux avoisine les 20 millions d'euros avec une augmentation de 5 287 k€, soit +37,24 % par rapport au BI 2020. Les investissements en matière de patrimoine et numérique progressent de 3 607 k€. Cela concerne notamment la réhabilitation du bâtiment 13 du campus Croix Rouge qui mobilise 1400 k€, des travaux sur chauffage pour 323 k€, le renouvellement du parc automobile pour 200 k€, l'espace de co-working de l'IUT de Reims pour 370 k€ et des travaux de raccordement électrique pour 160 k€ sur le campus Croix Rouge. En matière de numérique,

l'enveloppe complémentaire de 782 k€ est intégralement allouée au financement de la crise COVID avec l'acquisition pour 380 k€ de matériel informatique pour les enseignants et les étudiants en fracture numérique, les systèmes de captations pour permettre les enseignements à distance pour 222 k€ et des tablettes pour les UFR de Médecine et d'Odontologie pour 210 k€. En recherche, il y a notamment les équipements pour le laboratoire de virologie pour 88 k€. Un complément pour le projet des serres est apporté pour 285 k€. Il y a également des projets significatifs comme VITT'EST et XTREM pour 541 k€. Enfin, des transferts sont opérés du fonctionnement vers l'investissement en tenant compte de la sous-activité enregistrée en début d'année.

Pour les composantes, l'enveloppe mobilisée est de 516 k€. Les investissements nouveaux comptent pour 385 k€ avec, notamment, l'accessibilité de l'IUT de Troyes pour 280 k€, financée par Troyes Champagne Métropole et le département de l'Aube, et la simulation de l'UFR Médecine pour 65 k€ intégralement financée par la Région. Il y a également un transfert du fonctionnement vers l'investissement pour 131 k€.

A l'issue de ce BR, les recettes de l'établissement enregistrent une baisse de 2 444 k€. Il s'agit pour l'essentiel d'une baisse technique, sans tenir compte de la taxe d'apprentissage. La masse salariale reste inchangée. Elle sera revue au BR de fin d'exercice. Le fonctionnement est en légère diminution. L'investissement progresse fortement avec un écart entre les CP et les AE puisque, par exemple, le bâtiment 13 engagera 1,4 million d'euros mais l'établissement ne dépensera cette année que 200 k€. Comptablement, le résultat est positif pour 106 k€. La capacité d'autofinancement de l'établissement avoisine les 6 millions d'euros. Le fonds de roulement progresse car depuis le BI, l'augmentation enregistrée au compte financier 2019 de 12 750 k€ a été intégrée. Il s'élève à 44,2 jours. La trésorerie est supérieure à 29 millions d'euros et elle est au-dessus du seuil prudentiel de 30 jours.

Madame Dominique ROUX demande quand les travaux de rénovation du bâtiment 13 démarreront sur le campus Croix Rouge.

Monsieur Thierry LETELLIER répond que l'entourage de protection du bâtiment a été fait. Les travaux devraient donc commencer bientôt.

Madame Dominique ROUX demande s'il y aura toujours le système d'aires de bâtiment qui seraient neutralisées.

Monsieur Thierry LETELLIER répond que cela sera moins contraignant que ce qui était initialement prévu. Cela concerne dans un premier temps le changement des vitres et l'isolation par l'extérieur des deux façades Sud, Sud-Est.

Monsieur Georges DURRY indique que dans la liste des investissements immobiliers, il ne voit rien pour le campus Moulin de la Housse alors qu'il a déjà alerté le président de plusieurs problèmes.

Monsieur le président répond que pour le campus Moulin de la Housse, le concours pour le bâtiment recherche agro numérique est en cours de finalisation.

Monsieur Georges DURRY précise que sa question concerne l'enseignement. Le campus manque de salles.

Monsieur le président répond que la rénovation du bâtiment 7 a été inscrite au CPER. Cette rénovation est en cours d'étude. Il s'agit d'une opération lourde qui nécessite du temps puisque le bâtiment doit être désamianté.

Monsieur Georges DURRY indique qu'il est nécessaire de trouver une solution à très court terme. Il avait suggéré la solution des Algeco.

Monsieur Thierry LETELLIER indique que cette solution nécessite un permis de construire. La priorité reste le bâtiment 7 qui permettra de faire des salles banalisées. Il entend la question concernant les enseignements. Des apports structurants ont été faits, notamment au niveau de l'électricité.

Monsieur le président indique que le temps dans les constructions universitaires est un sujet complexe à maîtriser. Il a alerté les élus, le président de région, le préfet sur les délais pour le campus 3.0.

Il a demandé une étude afin d'avoir une vision de l'utilisation des salles sur la période définie dans le plan de rentrée (du lundi au samedi inclus). Sur de petits échantillons, le constat est que l'organisation n'a pas complètement changée. Des tensions sont notamment constatées sur le mardi, mercredi et jeudi. Ce travail d'étude est effectué sur toute l'université. L'idée est de trouver les salles afin de répondre rapidement aux besoins des étudiants. Il est nécessaire d'affecter des créneaux horaires harmonisés en exploitant toutes les plages horaires. L'organisation actuelle doit donc changer car la crise actuelle va être longue. Les Algeco sur le campus Croix Rouge ont représenté un coup considérable pour l'université et il préfère qu'on travaille sur l'organisation des salles.

Monsieur Georges DURRY indique qu'une baisse de la collecte de la taxe d'apprentissage a été annoncée. Il y a cependant eu de très bons résultats pour l'alternance. L'UFR SEN, notamment, a doublé son nombre d'apprentis. Il ne croit pas avoir vu apparaître cette recette supplémentaire.

Madame Hélène ŒUF répond que cette recette n'a pas été remontée pour ce BR puisqu'elle n'était pas disponible au moment de l'élaboration du BR 1. Cette recette sera inscrite au BR de fin d'année.

Monsieur Georges DURRY indique que cela ne sert à rien de l'inscrire en fin d'année puisqu'elle partira dans le fonds de roulement. Il n'y aura donc pas d'impact pour les composantes.

Monsieur le président rappelle que le gel des crédits est une mesure de précaution qui pouvait être discutée. Des crédits peuvent être débloqués en cas de nécessité de mobilisation de fonds. L'établissement a dépensé 4 millions d'euros en rapport avec la crise du COVID, toutes masses confondues. La plupart de ces dépenses ont été faites au niveau central. Monsieur le président a donc demandé à l'ensemble des ordonnateurs délégués et secondaires du budget de maîtriser les dépenses et de les réduire au strict nécessaire de sorte à pouvoir payer les dépenses liées à cette crise sanitaire. Il a été constaté que certaines structures financières effectuaient des dépenses qui n'étaient pas nécessaires. Il faut donc regarder comment les composantes vont utiliser leur budget. S'il y a besoin d'argent pour mener à bien les missions d'enseignement et de recherche, des crédits pourront être débloqués.

Monsieur Georges DURRY indique que le résultat présenté est probablement faux dans la mesure où toutes les dépenses et recettes ne sont pas intégrées. Il demande si cela ne pose pas de problème.

Monsieur le président répond que non puisqu'il s'agit d'un BR avec des recettes et des dépenses mises à jour. Les recettes que l'Etat va allouer à l'établissement dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion pour la gestion du COVID ne sont pas connues. La consolidation des dépenses n'est pas connue non plus. Ce BR a été construit sur la base des éléments connus avant la pause estivale de l'établissement. C'est pour cela que ce budget est plutôt technique. Mme Hélène Iggert, représentante du rectorat, confirme que ce BR s'inscrit dans un cycle budgétaire normal.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le budget rectificatif n°1 avec 26 voix pour et 5 abstentions.*

- **Admission en non-valeur**

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve l'admission en non-valeur de la dette de la société Aux Arts du Feu pour un total de 8 900 euros, à l'unanimité.*

- **Remise gracieuse**

Monsieur Olivier DUPERON indique que cette demande de remise gracieuse concerne un agent de l'université qui se trouvait en position de congé maladie. Il a perçu à tort son salaire intégralement. L'assistante sociale demande une remise gracieuse afin de ne pas placer cet agent dans une situation délicate.

Monsieur Emmanuel BONNET demande la durée du manquement de l'inscription de l'agent en maladie. Il demande également si une somme a déjà été reversée par l'agent.

Madame Hélène ŒUF répond qu'une somme a été reprise automatiquement sur la paie et le traitement de l'agent a été drastiquement réduit. Une facture a alors été émise que l'agent ne peut pas régler

Monsieur Olivier DUPERON précise que cette remise porte sur une somme de 9300 euros.

Monsieur Emmanuel BONNET demande la durée.

Madame Hélène ŒUF répond qu'il s'agit de l'intégralité de l'année 2019.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la remise gracieuse de 9 374,88 euros au profit d'un agent de l'université, à l'unanimité.*

**2. Questions ressources humaines :**

- **Référentiel PCA-PRP 2020/2021**

Monsieur Olivier DUPERON indique que la modification de ce référentiel porte essentiellement sur la revalorisation de certaines fonctions.

Monsieur le président précise qu'il n'y avait pas eu de revalorisation depuis 2008.

Madame Christelle DECLERCQ demande pourquoi les PCA sont désignées par un montant financier alors qu'auparavant, elles étaient désignées par un volume horaire.

Monsieur le président répond que la PCA des VPs a été alignée sur la prime d'administration des directeurs d'institut et d'école qui est indiquée par un montant financier. Ce mode de calcul a également été repris pour la PCA des directeurs de composantes.

Monsieur Olivier DUPERON précise que cela n'a pas été fait pour les PRP puisque le texte réglementaire maintient une équivalence en heures.

Madame Christelle DECLERCQ demande si une personne prend une part de sa PCA en décharge, l'équivalence en heures reviendrait.

Monsieur le président répond par l'affirmative.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le référentiel PCA-PCR 2020-2021, à l'unanimité.*

### **3. Exonération des droits d'inscription en thèse :**

Monsieur Olivier DUPERON indique que cette délibération concerne les doctorants qui ont subi un retard dans la réalisation de leur thèse lié à la crise sanitaire actuelle. L'idée est d'exonérer les doctorants qui soutiendront leur thèse le 31 mars 2020 au plus tard.

Madame Dominique ROUX demande si cela concerne bien la prolongation des contrats doctoraux.

Monsieur Olivier DUPERON répond que cette délibération porte sur l'exonération des droits d'inscription.

Monsieur Christophe CLEMENT indique que les contrats doctoraux ont été prolongés suite à un examen individuel des différentes demandes qui sont remontées via l'ADUM après discussion entre le doctorant, l'encadrant, le directeur de thèse, les directeurs d'unités, les écoles doctorales et la vice-présidence recherche. Les contrats des premières années restent inchangés. Pour les secondes et troisièmes années, les demandes ont été étudiées au cas par cas. Les informations ont été envoyées aux directeurs d'unité pour leurs doctorants. Pour les troisièmes années, les informations ont été envoyées à la DRH afin que les prolongations soient faites.

Madame Dominique ROUX demande pourquoi a été envoyé un tableau avec le nombre de mois demandés et le nombre de mois accordés sans que les justifications pour le nombre de mois accordés ne soient indiquées.

Monsieur Christophe CLEMENT répond qu'il y a eu une réunion des directeurs d'unité où les réponses aux questions ont été apportées. Les décisions au cas par cas ont fait l'objet de nombreuses discussions durant l'été. Les directeurs de thèse pour lesquelles il y avait des doutes ont été recontactés. Des demandes ont été réduites puisqu'elles ne paraissaient pas raisonnables au vu des arguments présentés et dans un but d'homogénéisation et d'égalité.

Madame Dominique ROUX indique que beaucoup de demandes n'ont pas été satisfaites.

Monsieur Christophe CLEMENT précise que les directeurs d'écoles doctorales ont eu une discussion avec les directeurs d'unité. C'est suite à cette phase que les demandes ont été entérinées.

Madame Dominique ROUX n'a pas eu connaissance de ce dialogue. Elle ne comprend pas pourquoi un doctorant qui n'a pas pu aller sur le terrain durant les deux mois de confinement n'a pas de prolongation de deux mois accordée.

Monsieur le président indique qu'il est nécessaire d'apporter des éléments de réponse aux doctorants. S'il y a eu des omissions ou de mauvaises appréciations, elles pourront être révisées même si la liste des prolongations a été remontée au ministère.

Monsieur Emmanuel RIGUET demande si s'il y a des fonds du ministère directement alloués à la prolongation des contrats doctoraux et comment ces fonds seront répartis

Monsieur le président répond que les propositions de l'établissement ont été remontées au ministère.

Monsieur Christophe CLEMENT répond qu'il faut savoir que la totalité des doctorants, quel que soit leur mode de financement et à partir du moment où ils sont agents de l'URCA, ont fait l'objet du processus de validation de leur demande. Les contrats sont en train d'être prolongés. Sans réponse de l'Etat et des autres financeurs, il existe un risque financier pour l'établissement. Le travail fait a été basé sur ce qui semblait nécessaire et juste vis-à-vis de l'université. Les surcoûts sont enclenchés. L'établissement espère récupérer des recettes de l'Etat et d'autres partenaires financiers.

Monsieur Laurent LUCAS confirme que ces financeurs ont été sollicités afin de combler les sommes qui vont être engagées et permettre aux étudiants de pouvoir continuer leur contrat.

Monsieur Emmanuel RIGUET indique que l'Etat et le ministère pouvaient également prévoir une enveloppe dans le plan dédié au financement des doctorants quelle que soit leur source de financement.

Monsieur le président indique que cela n'a pas été travaillé de cette façon. Tout le monde essaie de faire le nécessaire afin que les doctorants ne soient pas pénalisés.

Monsieur Frédéric VELARD demande quel est le risque pour l'établissement si les co-financeurs ne répondent pas à l'appel de l'université. La ministre a annoncé que les contractuels pourraient également bénéficier de ces prolongations.

Monsieur le président répond qu'il n'a pas plus d'information sur ce sujet. La position des financeurs, et notamment de l'ANR, est attendue. Monsieur le président a proposé que l'établissement ne prenne pas cela en charge.

L'impact financier global est difficile à mesurer. L'effort que l'établissement fait sur la formation doctorale ne peut pas être réduit à néant à cause de la crise sanitaire. Il ne peut pas dire quelles seront les propositions qui seront faites dans le budget 2021 si c'était le cas. Le budget 2022 peut également être impacté. Il est difficile de connaître les propositions des co-financeurs. Il y aura sûrement un coût pour l'université.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve l'exonération exceptionnelle des frais d'inscription au titre de l'année universitaire 2020-2021 pour les doctorants devant initialement soutenir leur thèse avant le 31 décembre 2020, sous réserve que leur soutenance se tienne le 31 mars 2021 au plus tard, à l'unanimité.*

#### **4. Délégation du conseil d'administration au président de l'université (admission en non-valeur, sorties immobilières, remises gracieuses, conventions et contrat) :**

Monsieur Olivier DUPERON précise les modifications apportées à cette délégation de pouvoir du CA au président.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la mise à jour de la délégation du conseil d'administration au président de l'université, à l'unanimité.*

#### **5. Réseau ESR :**

##### **- Délibérations du conseil des établissements associés du 19 février 2020**

Monsieur Olivier DUPERON rappelle qu'il est prévu que le CEA examine les demandes et délibère. Le conseil d'administration valide seulement les délibérations qui en découlent sans pouvoir les modifier.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve les délibérations du conseil des établissements associés du 19 février 2020, à l'unanimité.*

## 6. Question statutaires :

### - **Modification du règlement intérieur de l'URCA**

Monsieur Olivier DUPERON indique que la modification concerne la situation sanitaire actuelle avec l'intégration du port du masque et le respect des consignes sanitaires. Le refus du respect des règles constituerait une faute susceptible de poursuites disciplinaires et d'une éviction de la personne concernée. La commission des statuts a donné un avis favorable à l'unanimité.

Madame Ambre PERRIGUEY indique que la phrase suppose qu'il est possible d'exclure la personne concernée et d'engager des poursuites disciplinaires par la suite.

Monsieur Olivier DUPERON répond qu'effectivement, il est possible de demander à une personne de quitter l'enceinte de l'université immédiatement et d'engager des poursuites disciplinaires par ailleurs.

Monsieur le président indique que ce genre de mesures ne s'appliquerait qu'en cas de récidive. Il faut faire de la pédagogie pour ce point. Des étudiants médiateurs ont été embauchés afin d'expliquer ces mesures.

Monsieur Georges DURRY demande si cette mesure concerne uniquement les étudiants ou également les personnels.

Monsieur Olivier DUPERON répond que cette demande concerne les étudiants et les personnels.

Monsieur Georges DURRY demande si l'établissement pourra mettre à disposition des personnels des masques et du gel pendant toute la durée de la crise.

Monsieur le président répond que l'établissement se met en situation de le faire par la distribution de masques lavables, des masques chirurgicaux, voire FFP2 en fonction du profil des personnes. Il a demandé aux services de l'université de se mettre en capacité de le faire durant toute la durée de la crise. Chaque étudiant a été doté d'un kit de masques lavables. Un travail est fait avec l'AGORA afin de fournir des masques aux étudiants précaires.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la modification du règlement intérieur de l'établissement, à l'unanimité.*

### - **Modification des statuts de l'IUT de Troyes**

Monsieur Olivier DUPERON indique que la modification des statuts a été approuvée à l'unanimité par la commission des statuts.

Monsieur Martin MARTIAL explique les modifications apportées aux statuts de l'IUT de Troyes portant notamment sur la clarification des missions de l'IUT avec l'accueil prioritaire des bacheliers technologiques à l'IUT, des stagiaires de formation continue et des licences professionnelles. Les relations entre l'IUT de Troyes, les laboratoires et les autres composantes ont été détaillées. Les attributions du conseil d'institut ont été précisées. Les attributions du directeur et les missions des directeurs adjoints ont été précisées également.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la modification des statuts de l'IUT de Troyes, à l'unanimité.*

## **7. Questions recherche :**

### **- Demande de subvention FEDER**

Monsieur Olivier DUPERON indique que cette demande concerne un poste d'ingénieur d'études pour la chaire Economie Sociale et Solidaire.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la demande de subvention FEDER pour un poste d'ingénieur d'études pour la chaire Economie Sociale et Solidaire et autorise le président à signer la lettre d'engagement, à l'unanimité.*

### **- Relevé de décisions de la commission recherche du 7 juillet 2020**

*Néant*

## **8. Questions pédagogiques :**

### **- Relevé de décisions de la CFVU du 16 juin 2020**

*Néant*

## **9. Questions diverses :**

Madame Christelle DECLERCQ avait posé la question suivante par mail :

*« Ma seconde question concerne l'organisation de la rentrée. Au mois de juillet, le Président de l'Université nous a expliqué que, dans le cadre du scénario jaune, si des enseignements avaient lieu en distance, l'objectif était que les étudiants puissent être présents sur les campus et disposer d'espaces pour travailler et/ou suivre les cours à distance. D'un autre côté, il s'est récemment exprimé dans la presse en expliquant qu'une majorité des enseignements serait donnée en présentiel.*

*Dans les faits, dans plusieurs filières, les CM et TD auront lieu 100% en distanciel synchrone ou asynchrone (et non un maximum en présentiel) faute de salles ayant les capacités requises pour accueillir les groupes complets, faute d'équipement permettant une retransmission des séances ayant lieu dans chaque salle, faute d'heures pour dédoubler les séances en plus petit groupes, faute d'endroit pouvant accueillir les étudiants pour suivre en distanciel une séance juste après une séance en présentiel, et faute de moyens humains et financiers supplémentaires pour organiser tout cela. A quel moment l'Université sera-t-elle en mesure de réaliser ce qui a été promis ? »*

Monsieur le président indique avoir affirmé que la meilleure manière pour savoir comment appliquer la pédagogie suivant les contraintes était de consulter l'équipe pédagogique et les enseignants-chercheurs. L'université a fait le choix que la rentrée se fasse au maximum en présentiel. La situation actuelle va se durcir et l'établissement devra passer des cours en distanciel. L'université travaille sur des dispositifs avec le CROUS pour permettre de donner des espaces à des étudiants sur le campus afin qu'ils soient connectés au numérique et assister à leurs cours à distance. Pour cela, il faut analyser l'organisation de la semaine et des périodes d'enseignement. La question des salles n'est pas encore totalement réglée. Il n'avait pas l'information dans les remontées des composantes du nombre de cours en distanciel.

Madame Christelle DELCERCQ répond que cela concerne surtout les licences avec de gros effectifs mais cela reste compliqué. Cela reste également compliqué pour les étudiants de venir en présentiel.

Monsieur le président en a conscience. Le message qu'il a fait passer dans la presse était de dire qu'un travail était effectué afin d'accueillir les étudiants sur les campus dans les meilleures conditions de travail possible.

Madame Christelle DECLERCQ indique que le message qui a été compris est que tout se passait bien alors que la rentrée est difficile à mettre en place.

Monsieur le président indique que les retours qu'il a sont plutôt positifs. Il a demandé un état des lieux des problématiques rencontrées pour la rentrée. Ces dernières concernent surtout les équipements en matériel. Il invite les conseillers à faire remonter les dysfonctionnements. Dans une très grande partie de l'université, cela se passe bien. Le message global qui est envoyé est que les universités font leur maximum pour bien accueillir les étudiants.

Monsieur Emmanuel RIGUET indique que cela se passe bien car les agents se donnent au maximum.

Monsieur Georges DURRY indique qu'il avait posé une question diverse concernant la responsabilité juridique des étudiants se retrouvant seuls dans une salle de cours.

Monsieur Olivier DUPERON répond que des étudiants peuvent être dans un espace de travail sans présence d'enseignants.

Monsieur Georges DURRY demande comment cela se passe en cas d'incendie.

Monsieur le président répond qu'il y a des alarmes et qu'il existe une organisation en cas de problème qui constatera que les locaux sont vides.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h52.*